



GUIDE AUX PARENTS

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Ces informations sont complémentaires au mode de vie de l'école et constituent des règles de conduite et des mesures de sécurité

ABSENCES : Si votre enfant doit s'absenter, il est nécessaire d'en aviser l'école le plus tôt possible via Mosaïk Parent (ou l'application Clic école). Si vous connaissez à l'avance la date d'un rendez-vous, nous vous demandons d'aller l'indiquer et de motiver la raison de l'absence ou du retard sur le Mosaïk Parent ou sur l'application mobile (Clic école), le plus tôt possible (avant 8h10). Au besoin, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale du secrétariat de l'école.

Service de garde ou des dîneurs : Nous vous demandons d'informer le service de garde ou des dîneurs si votre enfant s'absente à l'une ou l'autre des périodes auxquelles il/elle est inscrit(e).

AGENDA : L'agenda est un outil de communication important. Nous demandons à l'élève de l'apporter tous les jours à l'école et à la maison. Il est de sa responsabilité de l'avoir à tous les jours.

ALLERGIES : Si votre enfant souffre d'allergie(s), il est très important de nous en informer. Notre infirmière nous fournira des protocoles à appliquer en cas de besoin. Si votre enfant dîne à l'école, il faut éviter tous les aliments contenant des allergènes contenant des arachides, des noix ou des amandes. Pour certains élèves présentant des allergies sévères des traces minimales de ces aliments, des odeurs ou un toucher peuvent provoquer une réaction grave.

ASSIDUITÉ : Pour le bon fonctionnement de l'école, l'élève doit se conformer à l'horaire. L'élève retardataire doit obligatoirement passer au secrétariat pour que le retard soit consigné selon la «procédure de gestion des retards» de l'école. En cas de retards trop fréquents, l'enseignant ou la direction communiquera avec vous afin de trouver un moyen pour corriger la situation.

ASSURANCE-ÉCOLIER : Le centre de services scolaire ne détient pas d'assurance accident pour les élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

BÉNÉVOLAT : Pour la sécurité des enfants et pour une bonne entente entre toutes les personnes qui travaillent à l'école ou qui viennent nous appuyer par leur bénévolat, nous demandons à tous les parents de s'identifier au secrétariat avant de se diriger ailleurs dans l'école. Pendant les heures de classe, l'accès à la cour et aux salles de classe n'est autorisé que sur invitation du personnel de l'école. Tout adulte qui souhaite offrir du bénévolat sur une base régulière ou encore qui pourrait se retrouver seul en présence d'un élève devra compléter les antécédents judiciaires au préalable. Pour ce faire, il devra s'informer de la démarche auprès de la secrétaire de l'école.

BRIS DE MATÉRIEL : En cas de bris ou de perte de matériel scolaire, l'école se réserve le droit de vous réclamer le remplacement ou le remboursement. Il est de votre responsabilité de prendre soin du matériel qui vous est prêté.

CELLULAIRE : Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs et autres appareils mobiles personnels (tout appareil pouvant communiquer avec ou accéder à Internet tel qu'un téléphone intelligent, tablette, montre intelligente, etc.), sont interdits sur les terrains et dans les bâtiments de l'école en tout temps, incluant à l'extérieur des heures de classe (tels que aires communes et corridors ainsi que récréation, pause, midi, avant et après le début des cours).

L'usage des appareils technologiques (cellulaire, tablette, iPod, montre intelligente, écouteurs, ou tout autre appareils mobiles personnels) demeure interdit durant les heures de classe, à moins que cet usage ne corresponde aux exceptions prévues :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le

requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

L'élève qui décide d'apporter de tels appareils à l'école doit les conserver dans son sac et en est responsable.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive, la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. Une autre sanction, par exemple une retenue, pourrait être imposée à l'élève.

COLLATION : Comme la santé de vos enfants nous tient à cœur, nous privilégions les collations « santé » telles que : fruits, fromage, légumes.

COUR D'ÉCOLE : Les élèves de l'école ont priorité quant à l'utilisation de la cour d'école et des modules de jeux jusqu'à 18 heures.

DÉPART HÂTIF : Les départs avant la fin des classes sont évidemment à éviter. Lorsque l'enfant doit quitter l'école exceptionnellement avant l'heure habituelle, il doit présenter, à son ou sa titulaire, un billet signé de ses parents qui sera transmis au secrétariat ou encore aviser l'école via Mosaik Parent (ou l'application **Clic école**).

FERMETURE POUR TEMPÊTE : Lorsque les autorités du centre de services scolaire des Patriotes ferment les écoles pour tempête, vous pouvez consulter Facebook du CSSP : [page Facebook du CSSP](#) ou son site WEB : cssp.gouv.qc.ca.

De plus, plusieurs postes de radio et télévision vous avisent dès 6h30 le matin (98.5 FM, 107,3 Rouge FM, 105,7 Rythme FM, Première chaîne 95,1, Radio Canada, V Télé, TVA, Radio Circulation 730 AM).

HORAIRE :

Nous demandons à tous les élèves d'être présents sur la cour d'école AVANT le son de la cloche.



Cloche du matin : 8 h 10



Cloche de l'après-midi : 13 h (13h15 préscolaire)

	PRÉSCOLAIRE	PRIMAIRE	SERVICE DE GARDE	SECRÉTARIAT
AVANT-MIDI	8 h 10 à 11 h 35	8 h 10 à 11 h 35	7h à 8h	8 h à 11 h 55
DÎNER	11 h 35 à 13 h15	11 h 35 à 13 h		Fermé de 11 h 55 à 12 h 55
APRÈS-MIDI	13h15 à 14 h 42	13h à 15 h 25	14 h 42 à 18 h 00	12 h 55 à 16 h 00

INTIMIDATION ET VIOLENCE: La violence (physique et verbale) et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école. Si des actes mettant en cause la sécurité et le bien-être d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Pour dénoncer toute situation de violence ou d'intimidation, vous pouvez contacter directement la direction ou encore compléter le billet de signalement via le site web de l'école <https://neboucherville.cssp.gouv.qc.ca/> (dans la section **Les Incontournables/Mode de vie et plan de lutte/Billet de signalement**).

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Un plan de lutte contre l'intimidation et la violence est revu annuellement et est disponible sur le site web de l'école (version complète). Un document de communication est également envoyé aux parents (version résumée).

IDENTIFICATION DES EFFETS DES ÉLÈVES : Nous vous recommandons d'identifier tous les effets appartenant à vos enfants (les articles scolaires, le sac d'école, les vêtements, les chaussures, les bottes, les mitaines, etc.). Nous vous encourageons à inciter votre enfant à se préoccuper de ses effets perdus en venant vérifier s'ils ne seraient pas parmi ceux recueillis régulièrement à l'entrée du service de garde.

OBJETS PERSONNELS : Il est strictement interdit d'apporter des jeux électroniques ou jeux de

grande valeur, des jeux ou objets à connotation violente ou jugés inadéquats. Ces objets pourront être confisqués au besoin. Il est interdit d'apporter, sauf pour une occasion spéciale où vous en serez informé, des jeux de la maison.

MÉDICAMENTS : L'école ne conserve et n'administre aucun médicament aux élèves sauf dans des cas requis par une autorité médicale. Tout médicament devant être administré doit avoir une prescription médicale. Vous devez remplir le formulaire à cet effet disponible sur le site web de l'école ou encore disponible au secrétariat de l'école.

PARENTS À L'ÉCOLE : C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Nous comptons sur leur présence lors des rencontres officielles (bulletins, réunions générales, soirées d'information, convocations spéciales), mais aussi, comme personnes-ressources. Cependant, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous, nous demandons aux parents de se présenter au secrétariat par la porte principale et de s'identifier. De plus, pour toute rencontre avec un membre du personnel, nous vous demandons de prendre rendez-vous au préalable.

OUBLI DE MATÉRIEL : L'élève n'a pas la permission de retourner dans sa classe après les heures de cours. Il a le temps nécessaire en classe pour faire son sac en fin de journée. C'est une responsabilité à sa mesure et qui est facilement réalisable puisque l'enseignant guide les élèves et fait des rappels. Aidons-les à devenir responsables et autonomes.

PRÊTS DE LIVRES ET DE MATÉRIEL : En début d'année, l'école fournit aux enfants des livres qui leur sont prêtés pour la durée de l'année scolaire ; ils ont la responsabilité de les garder en bon état. Si, par négligence, votre enfant brisait un livre, nous nous verrions dans l'obligation de vous réclamer le coût de réparation ou de remplacement de ce livre. Cette même règle s'applique pour tout le matériel scolaire prêté au cours de l'année ainsi que pour les livres empruntés à la bibliothèque de l'école.

STATIONNEMENT : Nous vous invitons à prendre connaissance des endroits permis et sécuritaires pour déposer vos enfants via les différents communiqués à ce sujet. Afin d'assurer la sécurité des enfants autour de l'école à leur arrivée et au départ, nous vous avisons qu'il est essentiel et primordial de respecter les règles suivantes :

- À partir de 8 h 00 et jusqu'à 16 h 00, il est strictement défendu de stationner dans le stationnement de l'école.

SECRÉTARIAT ET SERVICE DE GARDE : Le secrétariat de l'école est ouvert de 8h00 à 11h55 et de 12h55 à 16h00. Cependant, une boîte vocale est toujours en fonction pour enregistrer vos messages au numéro : 450-655-2705. Le service de garde est ouvert de 7h à 18h00. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale de ce service.

SÉCURITÉ : Des aires de jeu, des trottoirs ou des sentiers sont prévus pour la circulation à l'extérieur. De plus, lorsque les élèves arrivent dans la cour d'école, les vélos doivent être rangés immédiatement et vous devez cesser l'utilisation des planches à roulettes ou des trottinettes. C'est une question de sécurité.

SURVEILLANCE : Le matin, la surveillance débute à 8h00. Pour la sécurité des enfants, il est important de les envoyer à l'école qu'au moment où il y a de la surveillance par le personnel. Nous vous demandons aussi pour des raisons de sécurité, de ne pas entrer dans la cour.

Le midi, la cour est réservée aux élèves dîneurs du service de garde. Les autres élèves doivent se présenter à partir de 12h50.

TENUE VESTIMENTAIRE : Conformément à notre mode de vie, les vêtements doivent être convenables pour le milieu scolaire. Selon le cours ou la saison, les enfants doivent porter des vêtements appropriés. De plus, à la fonte des neiges, il est recommandé de porter des bottes d'eau ou une deuxième paire de souliers afin de garder les pieds au sec et l'école propre. Également, dès que le mercure est sous zéro ou que la neige fait son apparition, le port des bottes est requis. En tout temps, les élèves doivent être bien vêtus pour jouer dehors, car les sorties à l'extérieur sont privilégiées peu importe la météo. Assurez-vous de fournir des vêtements de rechange à vos enfants pour qu'ils soient au sec. Il est aussi demandé de bien identifier les différents articles.

VACANCES FAMILIALES ET TOURNOIS SPORTIFS : Selon les orientations du Centre de

services scolaire des Patriotes et tenant compte des exigences de la Loi de l'Instruction publique, les absences (vacances familiales ou congés sportifs) peuvent nuire aux études des élèves et sont contraires aux politiques de l'école. Les parents sont tenus de prendre les moyens requis pour que leur enfant participe aux activités de l'école selon le calendrier scolaire et l'horaire établis.

Si, malgré ces principes, les parents décident de faire manquer des jours de classe à leur enfant, les exigences suivantes devront s'appliquer.

EXIGENCES :

- L'élève qui s'absente pendant l'année scolaire doit en avoir averti son enseignant ainsi que la direction de l'école au moins une (1) semaine avant son départ, par une note rédigée et signée par les parents.
- Les enseignants ne sont pas tenus de fournir des travaux scolaires ou ne donneront pas à l'avance les tâches qui seront à réaliser lors de ce type d'absence. Il sera toutefois possible au retour de l'élève de remettre les travaux faits durant son absence et de noter les notions vues en classes. Il est important de savoir qu'il n'y aura pas de reprise ou de récupération portant sur le contenu de la matière vue pendant son absence.
- Toute évaluation manquée durant l'absence, ne sera pas reprise obligatoirement. Il est à noter que l'enfant ne sera toutefois pas pénalisé pour l'évaluation manquée. L'enseignant devra toutefois se baser sur l'ensemble des évaluations de l'étape pour poser un jugement au bulletin.

Enfin, nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité des parents de s'assurer que l'enfant fréquente l'école assidûment.

Site web de l'école : neboucherville@cssp.gouv.qc.ca